



Colline d'Élancourt Recueil des contributions - PPVE

| N° | Date | Texte contribution |
|----|------------|--|
| 1 | 19/04/2022 | bonjour Je pense qu'il serait judicieux de prévoir un " point " café/ restauration rapide qui resterait en place après les Jeux Olympiques. Cela permettrait aux promeneurs de profiter encore plus de l'environnement. |
| 2 | 19/04/2022 | pourquoi ne pas prévoir un point de vente sympa avec des ingrédients de qualité et de la vaisselle eco friendly pour se restaurer? |
| 3 | 20/04/2022 | Bonjour, Je suis contre ce projet et sur le fait que la France accueille les JO. nous vivons et nous vivrons des temps difficiles , je pense que les moyens financiers doivent être dépensés pour des choses plus essentielles pour nos concitoyens. Cordialement, |
| 4 | 20/04/2022 | Bonjour. J'estime que le projet n'est pas mal. Mais merci de conserver l'aspect sauvage de la colline en n'y laissant à la phase héritage aucun équipement payants (cafés restaurants etc). |
| 5 | 20/04/2022 | Bonjour. Je pense que les personnes peuvent comme à présent très bien ramener leur piques-niques ou goûters par contre prévoir des bacs pour la collectes des détrituts me semble indispensable. Notamment au sommet de la colline. |
| 6 | 20/04/2022 | porquoi ne pas mettre un relais emetteur tv sur la plus haute colline d ile de france?la tv est mauvaise dans beaucoup de communes du plateau |

| | |
|---|--|
| 7 | <p>20/04/2022 Mes observations sont nombreuses et sont mises sous la forme de 3 documents qui se suivent. Le contenu du premier apparait ci dessous. Questions-Propositions : (vous trouverez l'argumentaire qui amène à ces questions voire propositions dans les documents partie 2 et 3) Tout d'abord je me pose la question et je demande une réponse... la SOLIDEO a-t'elle lu l'ensemble des documents ???... Dans « Le Mémoire de réponse à l'Ae », les différents intervenants mandatés confirment ce que nous disions depuis des années, la colline n'est pas un simple tas de terre mais bien constituée de détritiques divers recouvert de terre, et ce sur des épaisseurs qui peuvent aller jusqu'à 50m de hauteur. Ce point n'a pas été entendu au lancement du projet. Les analyses réalisées désormais l'attestent clairement avec les réserves énoncées. Il n'y a pas eu d'études préliminaires suffisantes. La lecture des différents documents demandés par SOLIDEO sur l'analyse et la gestion de la pollution des sols, m'amène à un constat alarmant et comme je l'ai déjà signalé, pourvu que les équipes qui vont réaliser les travaux ne tombent sur encore plus grave. La modification du PLUI proposée n'est pas recevable. Questions-Propositions - L'ensemble de la zone de projet devient NeEL01 avec la juste possibilité d'équipements de loisir compatible avec la destination du lieu. Hauteur max des éléments ramenés à 4m (surface de plancher à déterminer en fonction des éléments dont la surface est prise en compte). - Le règlement de La Zone NeEL02 est transformé, 200m2 de plancher et une hauteur ramenée à 4m. Hauteur suffisante pour réaliser un espace abri si nécessaire, voire une plate-forme qui accueillerait la table d'orientation (phase Héritage)., Nous verrons plus loin que l'avis de l'AE nous inciterait à la suppression pure et simple de cette zone, et deviendrait totalement non aménageable. Les différentes études de sol incitent également à une très grande prudence. - La zone anciennement NeEL01 devient Ne EL06 (03,04 et 05 déjà prises) avec les caractéristiques de NeEL01 précédentes, soit 8000m2 de plancher sur 13m de hauteur. - Une seule table d'orientation ne peut permettre une vue à 360°, au moins 3, et ce en matériaux ininflammables. - L'enveloppe financière initiale était de 6.308000€ HT, elle passe avec l'ajout de la phase héritage à 12.200000€ HT. Avec une possibilité de dépassement qui serait à charge de l'aggl. Dans la page d'accueil les financeurs sont le Département des Yvelines (4M€), la Région Île-de-France (3,4M€), Saint-Quentin en Yvelines (2,3M€) et l'Etat (0,3M€) soit 10M€... ??... -L'avis de la Direction Départementale du Territoire des Yvelines du 11 février 2022 sur la demande d'autorisation de défrichement fait état d'une mesure compensatoire du défrichement de 1.5Ha portée à 4.6713Ha. Dans la page d'accueil ; Dans le cadre du projet, la compensation consiste en une amélioration sylvicole sur une surface de 1,8ha de boisements de robiniers faux-acacia. Comment expliquer cette divergence ... ???- Des visites citoyennes lors de l'avancée du chantier sont-elles prévues. ? - De l'ordre de 10.5Ha de feuillus et fourrés supprimés. ? - Au regard de l'Etude Impact Ref-EP22030_73623_4.1.2 limiter la suppression des fourrés arborés et arbustifs pour leur rôle par rapport à la faune. En particulier les oiseaux ce qui entraîne l'irrespect de leur habitat ..?(Tous éléments nécessaires à l'accomplissement de leur cycle de vie sont également protégés. Autrement dit, les habitats de ces espèces font également l'objet d'une protection réglementaire.) - Ref page 218, 219 étude d'impact La ZONE DE GESTION 2?: ZONES HUMIDES a déjà été bien endommagée par les premiers travaux de démantèlement des jardins le long de la D912, se pose bien la question de la gestion de la circulation des engins de chantier. Quand la responsabilité sera réellement effective. ? ZONES DE GESTION 4?: BOISEMENTS ET PRAIRIES x Fourrés NON AMÉNAGÉS, le nettoyage des dépôts sauvages est-il prévu, envisagé. ? Même problématique pour les zones 5 et 6 - Pas de variantes proposées au site retenu est-ce bien prudent compte-tenu des dernières analyses et incertitudes formulées dans le document ; « Mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale ». ? - L'Ae recommande de proposer des variantes en phase Héritage...est-ce pris en considération. ? - Le stationnement en Phase héritage,15 places annoncées, ça ne semble pas adapté à l'objectif d'utilisation. ? - A propos du Mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale - Pour la phase Héritage, la question se pose de la gestion, en effet l'exemple de la base de loisirs de Saint-Quentin n'augure pas d'une grande qualité de service. Quels seront les intervenants. (Pour rappel le début du chantier géré par SQY n'est pas exemplaire)... ??... - Les engagements écrits quant aux méthodes de travail sur le chantier, semblent de bonne qualité. Qui en vérifiera la mise effective en application... ?? - Le rapport géotechnique (ESIRIS Group) est rendu le 31/01/2022. Est-il judicieux de voir ce document apparaitre si tardivement alors que le projet est déjà lancé... ?? - Le début de cette étude date de décembre 2021. Toutes les décisions sont déjà prises... est-ce cohérent... ? - La conclusion des sondages qui définit la nature de la colline ne nous étonne pas. Nos écrits ont largement fait état de la réalité de la constitution de la colline. Cette étude ne devait-elle pas être faite en amont et peser dans la décision. Dans le texte de ESIRIS Group, le prestataire de l'étude, dit « La présence d'importants blocs de toute nature et de toute dimension présente une difficulté importante dans l'interprétation. Cette configuration n'était pas prévue dans le schéma géotechnique préliminaire »,.... Le site comporte des épaisseurs de remblais de déchetterie pouvant atteindre 50 m de hauteur ...) Nous sommes en droit de poser la question sur la phase préliminaire qui n'a pas été conduite complètement (voire pas) ...?.. - Un soin particulier sera-t-il vraiment apporté lors des travaux... ??... - Document COLLINE DE LA REVANCHE A ELANCOURT (78) - Mission 3 : Plan de gestion - Rapport d'EODD Ingénieurs Conseils - Date de la demande 05/11/2021 - Est-il normal de lancer ces études si tardivement...?? - Ce nouveau chapitre corrobore les écrits précédents...nous ramènent à nos remarques initiales. - Question... comment seront prises en considérations ces différents paramètres et quelle sera la sécurité des intervenants... ??... - Après de nombreux calculs très savants sur l'évaluation toxicologique, qui amène à la conclusion que l'utilisation du site est possible, agréementée d'un grand nombre de conditions à respecter. Pour finir il est fait état d'incertitudes, comment seront-elles levées... ??? - Quel organisme indépendant pourra le certifier... ???... - Est-il prévu un réaménagement de la RD58, à proximité de la Colline - D58 Route du Mesnil dans sa partie village. Limitation systématique de la vitesse à 30Km/h à l'approche des passages protégés avec mise en place de ralentisseurs (dos d'Ane, gendarme couché...). Création de passages protégés immédiatement en fin de trottoir (15 route du mesnil par exemple) - Envisager des solutions type chicane, écluse, écluse double - Refaire l'enrobé en type silencieux, le bruit de roulement participe fortement à la nuisance sonore. - Un plan de circulation pour cette partie de la ville doit être mis à l'étude pour une application dans les meilleurs délais. - Et surtout faire respecter strictement le code de la route et donc la signalétique sur cette route tout en virages. - Restauration des sentes pour un accès facilité à la colline. - Merci de répondre également aux questions sur l'ensemble des sujets soulevés par l'Ae, dans les extraits de son avis cités en annexe, et ce sous une forme plus condensée que dans votre Mémoire de réponse Ce document fait bien état de pollutions effectives. Il est dommage que les instances officielles locales aient refusé d'écouter ce que Amis de La Revanche et moi-même avons dit écrit. Les JO se feront dans tous les cas sur un tas de détritiques divers aménagé.</p> |
|---|--|

| | | |
|----|------------|--|
| 8 | 20/04/2022 | La prospection sur les espèces protégées semblent être extrêmement limitée. En effet, seuls deux espèces végétales protégées ont été recensés. Or la zone considéré comprend également énormément d'espèces animales. L'étude déclare que de nombreuses espèces ont été recensés (amphibiens, petits mammifères, insectes...). Cependant, cette liste n'est aucunement détaillée. Cela met en évidence une carence sur la connaissance de la biodiversité animale sur les lieux. Afin de s'assurer qu'aucune espèce protégée supplémentaires ne soient endommagés, il serait préférable effectuer un recensement détaillé des espèces sur les lieux. |
| 9 | 20/04/2022 | J'ai quelques questions desquelles j'attends des réponses. 1) La Solidéo a-t-elle eu accès et a-t-elle lue l'ensemble des documents ayant trait à l'état des sols du La Revanche et sa colline ? 2) Quelles mesures seront mis en place pour éviter des incidents et accidents, du fait de l'importante pollution des sols impossible à complètement nettoyer, pendant les travaux d'aménagement ? 3) Il est évidemment important que les habitants puisse accéder au site pendant l'épreuve. Quel est le plan de circulation piétonne (PMR inclus) et cycliste qui sera aménagée à Elancourt, Plaisir et Trappes ? Comment les sentes et chemins (historique) existant seront utilisés ? 4) Pourquoi modifier le PLUI pour rendre le sommet constructible, au lieu de classer la colline "inconstructible" afin de répondre à ses besoins de protection ? Quelles constructions nécessite cette modification du PLUI ? 5) L'Autorité environnemental, dans son avis du 10 mars 2022, : "recommande d'approfondir l'analyse des effets cumulés, en phase travaux, des deux projet sur le trafic des axes routiers situés à proximité et les nuisances sonores en particulier vis-à-vis du lotissement situé le long de la RD58. Elle recommande également de préciser les mesures qui seront prises pour réguler le trafic et réduire les impacts sonores." Les deux projets sont le site olympique d'Elancourt sur la colline de la Revanche et le parc de loisirs de la Mare aux Saules à Plaisir, les deux sites sont voisin. Qu'en sera t-il de l'approfondissement de ces analyses ? |
| 10 | 21/04/2022 | La modification du PLUI proposée n'est pas recevable. Propositions - L'ensemble de la zone de projet devient NeEL01 avec la juste possibilité d'équipements de loisir compatible avec la destination du lieu. Hauteur max des éléments ramenés à 4m (surface de plancher à déterminer en fonction des éléments dont la surface est prise en compte). - Le règlement de La Zone NeEL02 est transformé, 200m2 de plancher et une hauteur ramenée à 4m. Hauteur suffisante pour réaliser un espace abri si nécessaire, voire une plate-forme qui accueillerait la, les tables d'orientation (phase Héritage), l'avis de l'AE (Autorité environnementale) nous inciterait à la suppression pure et simple de cette zone, et deviendrait totalement non aménageable. Les différentes études de sol incitent également à une très grande prudence. - La zone anciennement NeEL01 devient Ne EL06 (03,04 et 05 déjà prises) avec les caractéristiques de NeEL01 précédentes, soit 8000m2 de plancher sur 13m de hauteur. - Une seule table d'orientation ne peut permettre une vue à 360°, au moins 3, et ce en matériaux ininflammables. |
| 11 | 21/04/2022 | L'enveloppe financière initiale était à 6.308000€ HT, elle passe avec l'ajout de la phase héritage à 12.200000€ HT. Avec une possibilité de dépassement qui serait à charge de l'agglo. (compte tenu des terres polluées à gérer, le risque est patent) Dans la page d'accueil les financeurs sont le Département des Yvelines (4M€), la Région Île-de-France (3,4M€), Saint-Quentin en Yvelines (2,3M€) et l'Etat (0,3M€) soit 10M€... ??... |
| 12 | 21/04/2022 | - L'avis de la Direction Départementale du Territoire des Yvelines du 11 février 2022 sur la demande d'autorisation de défrichement fait état d'une mesure compensatoire du défrichement de 1.5Ha portée à 4.6713Ha. Dans la page d'accueil ; Dans le cadre du projet, la compensation consiste en une amélioration sylvicole sur une surface de 1,8ha de boisements de robiniers faux-acacia. Comment expliquer cette différence de surface de compensation... ??? |
| 13 | 21/04/2022 | - Des visites citoyennes lors de l'avancée du chantier sont-elles prévues...? Je serai très intéressé pour participer à de telles opérations. |
| 14 | 21/04/2022 | - De l'ordre de 10.5Ha de feuillus et fourrés supprimés. ? - Au regard de l'Etude Impact Ref-EP22030_73623_4.1.2 Limiter la suppression des fourrés arborés et arbustifs pour leur rôle par rapport à la faune. En particulier les oiseaux ce qui entraine l'irrespect de leur habitat ..?(Tous éléments nécessaires à l'accomplissement de leur cycle de vie sont également protégés. Autrement dit, les habitats de ces espèces font également l'objet d'une protection réglementaire.). Nous retrouvons bien la suppression de 10Ha de structure arbustive dont le rôle est bien de faciliter la vie de faune. Ce point avait fait l'objet de communication dans la presse. Ne peut-on pas limiter cet abattage...??? |
| 15 | 21/04/2022 | - Dans l'Etude d'Impact page 218, 219 La ZONE DE GESTION 2?: ZONES HUMIDES a déjà été bien endommagée par les premiers travaux de démantèlement des jardins le long de la D912, se pose bien la question de la gestion de la circulation des engins de chantier. Quand la responsabilité sera réellement effective. ? Ces opérations préliminaires sont, à priori, faites sous responsabilité de l'Agglo. La maîtrise d'ouvrage SOLIDEO peut certainement tirer des enseignements de ce très mauvais démarrage d'une opération qui se doit d'être le plus respectueux de l'environnement. (Voir les images en PJ, si besoin est, je peux en fournir d'autres) ZONES DE GESTION 4?: BOISEMENTS ET PRAIRIES x Fourrés NON AMÉNAGÉS, le nettoyage des dépôts sauvages est-il prévu, envisagé. ? Même problématique pour les zones 5 et 6 |
| 16 | 21/04/2022 | - Pas de variantes proposées au site retenu est-ce bien prudent compte-tenu des dernières analyses et incertitudes formulées dans le document ; « Mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale ». ?... - L'Ae (Autorité environnementale) recommande de proposer des variantes en phase Héritage...est-ce pris en considération. ?... |
| 17 | 21/04/2022 | - Le stationnement en Phase héritage, 15 places annoncées, ça ne semble pas adapté à l'objectif d'utilisation.??? Une étude de la concomitance de fréquentation a-t-elle été envisagée...??? L'objectif en phase d'héritage est bien de favoriser la fréquentation de ce lieu par les familles, et pas seulement par les cyclistes et autres promeneurs du secteur proche... |

| | | |
|----|------------|--|
| 18 | 21/04/2022 | <p>Dans le Mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale</p> <ul style="list-style-type: none"> -- Le rapport géotechnique (ESIRIS Group) est rendu le 31/01/2022. Est-il judicieux de voir ce document apparaître si tardivement alors que le projet est déjà lancé... ??... - Le début de cette étude date de décembre 2021. Toutes les décisions sont déjà prises... bien après les premières phases de la dite concertation de fin 2021....est-ce cohérent... ?.... - en suivant dans le Document COLLINE DE LA REVANCHE A ELANCOURT (78) - Mission 3 : Plan de gestion - Rapport d'EODD Ingénieurs Conseils - Date de la demande 05/11/2021 - Est-il normal de lancer ces études si tardivement...?? - Question... comment seront prises en considérations ces différents paramètres et quelle sera la sécurité des intervenants... ??.... - Après de nombreux calculs très savants sur l'évaluation toxicologique, qui amène à la conclusion que l'utilisation du site est possible, en respectant un grand nombre de conditions. Pour finir il est fait état d'incertitudes, comment seront-elles levées... ??? - Quel organisme indépendant pourra le certifier... ???... <p>Ne pouvait-on pas engager une réelle étude préalable qui aurait incité à plus de prudence quant au choix du site....???....</p> |
| 19 | 21/04/2022 | <ul style="list-style-type: none"> - Je suis enfant du village, ma connaissance de ce lieu remonte aux années 1950, j'ai donc connu et suivi les modifications de ce site, j'ai écrit une histoire de la colline. - Voir sur le site Yvelines Environnement (yvelines-environnement.org), et sur wikipedia <p>- La conclusion des sondages de terrain qui définissent la nature de la colline ne nous étonne pas. Nos écrits (Amis de la Revanche) ont largement fait état de la réalité de la constitution de la colline. Cette étude ne devait-elle pas être faite en amont et peser dans la décision. Dans le texte de ESIRIS Group, le prestataire de l'étude, dit « La présence d'importants blocs de toute nature et de toute dimension présente une difficulté importante . Cette configuration n'était pas prévue dans le schéma géotechnique préliminaire »,.... Le site comporte des épaisseurs des remblais de déchetterie pouvant atteindre 50 m de hauteur ...) Nous sommes en droit de poser la question sur la phase préliminaire qui n'a pas été conduite complètement (voire pas) ...?...</p> <p>- La colline n'est pas un simple tas de terre mais bien le fruit du remblaiement de diverses carrières par des déchets de nature variée et ce depuis 1945. Puis les terres de déblai et autres gravats qui seront produits par l'édification de la ville nouvelle de SQY. La casse automobile au nord du pied de la colline fournira également des éléments constitutifs.</p> <p>- Les pelleteuses pourraient rencontrer quelques surprises qui compliqueraient le chantier....</p> |
| 20 | 21/04/2022 | <p>Dans votre page d'accueil à la rubrique les projets connexes</p> <ul style="list-style-type: none"> - A la question ...Est-il prévu un réaménagement de la RD58, à proximité de la Colline ? - Votre réponse renvoie à la quasi impossibilité de mettre en place trottoirs et pistes cyclables. - « Le Département s'est donc rapproché des collectivités concernées pour examiner les alternatives possibles permettant de rejoindre la Colline depuis Élancourt-centre par un itinéraire apaisé. » - Il pourrait être envisagé pour la D58 dans sa partie village : - Limitation systématique de la vitesse à 30Km/h à l'approche des passages protégés avec mise en place de ralentisseurs (dos d'Ane, gendarme couché...). Création de passages protégés lorsqu'un trottoir s'arrête brutalement (15 route du mesnil par exemple) - Des solutions type chicane, écluse, écluse double - Refaire l'enrobé en type silencieux, le bruit de roulement participe fortement à la nuisance sonore. - Un plan de circulation pour cette partie de la ville doit être mis à l'étude pour une application dans les meilleurs délais. - Ce plan doit s'étendre à l'agglomération afin d'assurer les interconnexions et limiter le flux sur cet axe. Mettre en place le possible détournement par D912, N12. Passer la rocade qui va de la N12 en croisant la 912 pour rejoindre la zone de France miniature (route sans nom) au gabarit prévu à l'origine avec sa continuité vers La Villedieu. - Mais surtout, et ce immédiatement, sur cette route toute en virages, faire respecter strictement le code de la route et sa signalétique. - Assez de supporter ; les vitesses excessives, un flot qui atteint les 1600 véhicules/heure, des camions qui ne respectent pas les tonnages affichés, les motards au pot d'échappement trop bruyantsNous souhaitons que l'itinéraire pour rejoindre le nord de l'agglomération soit apaisé...et ce en toute sécurité, à pied, en vélo.... |
| 21 | 21/04/2022 | <p>Différentes sentes du village sont laissées à l'abandon, voire annexées par des propriétaires peu enclins à respecter ces cheminements qui nous venaient de nos anciens.</p> <p>Certaines permettraient un accès facilité à la colline pour promeneurs et vététistes.</p> <p>L'ensemble du maillage des sentes est un trésor pour la découverte du village d'Elancourt et assure un lien possible avec les communes limitrophes</p> <p>La revalorisation de cette forme de circulation douce dans le cadre du projet serait-il envisageable... ou au moins proposée à une réflexion parallèle ...??...</p> |
| 22 | 22/04/2022 | <p>Je ne retrouve aucun article sur la réglementation qui sera mise en place en phase héritage pour nos amis les chiens. Ce lieu doit être partagé par tous.</p> <p>Il existe de nombreuses pollutions de surface sur le site vont-elles toutes être prise en charge?</p> <p>Les sentiers sauvages existant actuellement seront-ils condamnés?</p> <p>Les travaux vont-ils respecter les périodes de reproduction des espèces ainsi que les nidifications?</p> <p>Il existe des personnes SDF qui vivent sur le site à l'année, quel sera leur devenir?</p> <p>Le site sauvage permet la présence à l'année de point d'eau naturel pour toute la faune du site. Les aménagements prévus tiennent-ils compte de cet aspect?</p> |

| | | |
|----|------------|--|
| 23 | 23/04/2022 | <p>Il faut vraiment privilégier la plantation, et/ou la replantation d'arbres et d'arbustes sur la colline afin de privilégier l'ombre, et un autre poumon vert du secteur au même titre que la base de loisir de SQY.</p> <p>Il faut réellement préserver la verdure, et l'ombre qui va être pris pour construire et/ou élargir les pistes, les chemins (jusqu'à 6m !) piétons</p> <p>Il faut également penser que malgré des nouveaux cheminements en pentes douces pour aller au sommet, des petits malins vont forcément créer des raccourcis entre ces niveaux, qui finiront par devenir de véritables autoroutes parallèles au chemin spécifique d'accès.</p> <p>De plus, je ne crois pas avoir vu non plus de dispositif empêchant, l'accès au sommet par le nouveau chemin, aux cyclistes, trottinettes, rollers. Cela risque d'être dangereux puisque sur ce chemin devront se croiser des flux montants et descendants, de piétons, et donc vraisemblablement de cyclistes, de trottinettes, de rollers....</p> |
| 24 | 24/04/2022 | <p>Les pistes de VTT pourront elles aussi être utilisées par les personnes pratiquant la marche nordique ?</p> <p>Les 3 sentiers actuels en rose sur le plan coté Ouest vont être supprimés. Elles étaient un bon challenge en marche nordique et en course à pieds compte tenu de leur % de pente et leur tracé. Peut il y avoir une équivalence en remplacement avec un % de pente équivalente accessible aux marcheurs et coureurs ?</p> |
| 25 | 25/04/2022 | <p>La base de loisirs est trop enclavée, entourée de routes, avec peu d'accès pour les piétons ou cyclistes vers l'extérieur. Il manque une passerelle piétonne au niveau de l'étang de Pissaloup pour aller en forêt de Bois d'Arcy. On est obligé de passer par l'échangeur au niveau du magasin Leroy-Merlin ou de passer par la nouvelle passerelle qui aboutit au niveau du restaurant La Criée.</p> <p>La liaison entre Plaisir, la base de loisirs et Montigny sera-t-elle une vraie piste cyclable dématérialisée de la route, ce qui n'est pas le cas sur la RD entre trappes et Elancourt, cette bande cyclable étant très dangereuse.</p> <p>Il serait bon de faire ces 2 travaux à l'occasion des travaux des JO.</p> |
| 26 | 27/04/2022 | <p>Madame, monsieur,</p> <p>Défrichement, construction, dérogation d'interdiction d'atteinte aux espèces protégées ne peuvent pas aller de paire avec le respect de la biodiversité. Les chantiers envisagés et les impacts de toutes sortes sont disproportionné au regard des 2 seuls jours de compétition prévu. La notion d'héritage est elle aussi tout à fait dévoyée quand on sait que ce sont les deniers publics qui sont engagés. On hérite donc de nos propres dépenses.</p> <p>Ainsi, ni les prétendues retombées lors des compétitions ni cet "héritages" ne sont à la hauteur. Les projets d'aménagement démocratiques et réellement respectueux de cet espaces existent depuis longtemps, quel dommage d'avoir une nouvel fois céder aux sirènes du marketing sportif (Rider Cup, Velodrome,..).</p> |
| 27 | 03/05/2022 | <p>Bonjour, au regard du document page 9 "répartition des zones du PLUI aujourd'hui et en phase héritage". Vous vous approprié sans concertation un nouveau périmètre sur le terrain de l'association des jardins familiaux en phase héritage malgré votre mention jardins familiaux à protéger et à conforter. Quand est il exactement ? il nous semble nécessaire d'avoir un entretien sur le sujet avant travaux,</p> |
| 28 | 04/05/2022 | <p>Lors de la réunion « Colline d'Elancourt réunion d'information publique jeudi 17 Mars 2022 », la question a été posée concernant les accès à la colline et en particulier par la RD58, route du mesnil et des gâtines. Il a été souligné la difficulté voire l'impossibilité d'emprunter cette voie pour accéder à la colline en tant que piéton et cycliste. Elle reste la voie d'accès naturelle pour accéder à la partie nord de l'agglo et bien évidemment pour rejoindre la colline dans sa phase héritage.</p> <p>Mr Olivier DE LA FAIRE, affirme qu'elle n'est pas accidentogène. Ce qui a soulevé quelques remous dans l'assemblée.</p> <p>J'ai fait part de ce problème à la préfecture ainsi qu'aux responsables locaux dans un premier courrier le 29 septembre 2021, puis j'ai relancé le 23 Mars 2022 . Le Garant demande lors de cette réunion qu'une réponse soit fournie.</p> <p>Je reçois une réponse le 26 Avril.</p> <p>Voici mon courrier au Préfet, sa réponse et ma dernière réponse.</p> |
| 29 | 05/05/2022 | <p>Y aura t-il un balisage style PR sur les chemins piétonniers créés ?</p> |
| 30 | 07/05/2022 | <p>Les décisionnaires de ce projet écocidaire seront tenus politiquement responsables d'avoir défriché des zones abritant des espèces protégées au prétexte des JO. Cette "participation du public" ne saurait atténuer le coût politique de votre conduite volontariste de ce projet antiécologique, inutile et coûteux</p> |
| 31 | 07/05/2022 | <p>Bonjour en tant que riverain (j'habite au pied de la colline), je pratique course à pied vélo et randonnée sur la colline et la base de loisir de sqy. La RD912 comporte une bande cyclable sur le bord de la chaussée dans les 2 sens, mais sans aucune protection pour les promeneurs ou cyclistes qui circulent entre les véhicules (dont camions et bus) et le rail métallique . Il suffit de se retourner un jour entre un camion qui serre un peu la bande blanche du bord de route et la glissière pour comprendre le danger et préférer la voiture la prochaine fois, pour ne pas risquer d'y laisser son short (ou plus). Il y a aussi des enfants qui empruntent cet itinéraire, en essayant de rouler droit sur cette bande de 50 cm entre les voitures et le rail... Je propose que la glissière métallique soit déplacée vers l'axe de la route, et qu'une vraie voie séparée sécurise le passage des piétons et cyclistes sur cette RD912 entre l'entrée de la base de loisir et la colline. Il y a suffisamment de largeur jusqu'aux platanes, voire même derrière les platanes, pour s'écarter davantage de la route. Cet aménagement serait un réel atout pour les utilisateurs et riverains ^pour les mobilités douces entre le parc SQY et la colline.</p> |
| 32 | 08/05/2022 | <p>Bonjour, Je me permets d'intervenir sur la mise en service du circuit VVT sur la colline d'Elancourt. Est-il normal que nous sommes de 9 mai 2022 et que rien n'a été mis en route (travaux). Dans deux ans , les sportifs seront là. De mémoire lors d'une olympiade il y a une compétition PRE OLYMPIQUE. Donc Juillet Août 2023 soit dans 1AN. Je pense que le comité olympique doit être pérenne. Les aménagements prévu par le SQY me paraissent INDISPENSABLE. Restaurants - parcs- jeux d'enfants et autres animations, donnerons un plus aux communes environnantes. La mairie de Paris a engagé la France sur ce projet dont il faut qu'elle prenne la bonne mesure des projets. Etant dans l'univers du sport depuis plus de 50 ans je suis prêt à débattre avec les biens pensants et ronds de cuirs. Je reste très attentif à l'évolution de ce dossier</p> |
| 33 | 11/05/2022 | <p>Est ce normal que l'agglomération prévoie de construire au sommet de la colline, alors que le projet annonce en phase héritage des tables d'orientation et que l'étude environnementale confirme l'intérêt de conserver les espèces protégées qui y sont présentés?</p> |

| | | |
|----|------------|---|
| 34 | 12/05/2022 | Selon l'évaluation environnementale présentée par SOLIDEO (la SOCIété de Livraison des Ouvrages Olympiques) , il s'agirait d'"un projet aux ambitions écologiques fortes" . On peut lire : (Le projet de la colline d'Élancourt) souhaite s'inscrire dans son environnement et contribuer à la régénération des milieux écologiques existants." Dans ces conditions, pourquoi demander par ailleurs de déroger à l'interdiction d'atteinte aux espèces protégées ? Cf 3.2.,1 - Dossier de demande de dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces protégées. On peut lire aussi "Toutes les opérations nécessaires aux épreuves olympiques et à leur héritage ont été pensées dans le souci permanent de respect de la biodiversité du site en adéquation avec la stratégie d'excellence environnementale des Jeux de Paris 2024. " (comme c'est beau !). Pourtant le rapport présente par ailleurs la destruction des espèces protégées et de leurs habitats, le risque de destruction des espèces floristiques, dont la flore protégée et patrimoniale, la destruction de la faune et des insectes en synthèse et des espèces de reptiles, 6 espèces d'insectes et 5 espèces de chiroptères) dont une grande partie fait l'objet d'une protection réglementaire". Compte tenu des "ambitions écologiques fortes" et à la lecture de cette étude d'impac qui montre les effets désastreux sur la biodiversité, la demande d'autorisation de défrichement devrait être refusée et ce projet devrait être abandonné. |
| 35 | 12/05/2022 | SOLIDEO (la SOCIété de Livraison des Ouvrages Olympiques) se prévaut d'"un projet aux ambitions écologiques fortes" mais l'empreinte carbone du projet n'est pas présentée. Pourriez-vous corriger cette lacune ? Ceci devrait nous permettre de mieux comprendre l'intérêt éventuel d'un tel projet |
| 36 | 13/05/2022 | Dans le cas où ce projet verrait le jour , quelles sont les perspectives d'utilisation du site après les Jeux ? Pouvez-vous préciser la fréquentation retenue compatible avec la préservation écologique du site ? Pou chacune des phases (préparation, travaux, utilisation pendant les jeux et utilisation après les jeux), quelles modalités d'accès au site avez-vous prévues, selon quels flux, et avec quels mode de transport ? quels sont les impacts sur les flux existants, et le plan de circulation ? Quels que soient les cas, les déplacements actifs (à pied ou à vélo) seront à privilégier et les aménagements ad-hoc seront à renforcer en conséquence pour préserver l'environnement, quelles actions connexes avez-vous définies en ce sens pour pallier le manque flagrant de possibilités actuelles de se déplacer facilement à pied et à vélo de manière confortable et sûre ? |
| 37 | 15/05/2022 | Nous sommes le radio-club de Saint-Quentin en Yvelines, F6KRR, et depuis 15 ans nous expérimentons des radiocommunications en propagation troposphérique en hyperfréquences et à grande distance depuis le sommet de la colline. Nous demandons l'accès quelques fois par an, pour des courtes durées de 6h à 24h et nous utilisons une faible surface en étant responsable et sans dégrader de l'environnement. Depuis ce point culminant de l'IDF, nous avons pu devenir 2 fois Champions de France en hyperfréquences en 2013 & 2014, faire des liaisons de plus de 500 Km en hyperfréquence, dont la côte nord de l'Espagne à 822 Km sur 10GHz au mois de juin 2018. Nous avons fait des contacts via réflexions sur les nuages de pluie, confirmant l'intérêt technologique et scientifique de notre activité amateur. En 2020, nous avons participé avec le LATMOS aux tests de la partie radio du satellite scientifique UVSQ-SAT, celui-ci ayant été monté sur la colline pour ces essais. En phase héritage du projet, nous sera-t-il toujours possible d'accéder au sommet de la colline pour ces activités d'expérimentations de radiocommunications comme nous le faisons actuellement depuis plus de 15 ans. Le radio-club de Saint Quentin en Yvelines, F6KRR |
| 38 | 15/05/2022 | Plusieurs questions et observations : 1 - Le règlement des zones NeEL01 et NeEL02 ne semblent présenter aucune limite de hauteur. Il me semble utile de rappeler que cette colline est un tas de remblais et de détritiques dont la stabilisation n'est pas avérée sur le long terme. Il me paraît donc complètement irresponsable de prétendre pouvoir construire des bâtiments sur un tel site. Il aurait été plus raisonnable de limiter les possibilités de construction à des ouvrages provisoires tels que les équipements prévus pour les JO. 2 - Que les travaux d'aménagement réalisés sur le site pour les installations olympiques soient utiles dans l'avenir est une bonne nouvelle. A fortiori pour un lieu de détente, de loisirs et de promenade. La valorisation du sommet de la colline pour y placer une table d'orientation en est une autre. Ce lieu deviendra donc un lieu de promenade, de pique-nique, de rassemblements familiaux ou amicaux pour les Saint-Quentinois. Ces derniers qui habiteront en général à moins de 10km doivent pouvoir y venir en vélo, voire à pied depuis Elancourt et les arrêts de bus les plus proches. A ce titre qu'est-il prévu en termes de desserte en transport en commun, vélo et marche à pied ? 3 - Dans l'étude d'impact, à la p195, il est fait état d'un objectif de limitation de l'empreinte carbone du projet. Quelles sont les mesures prises pour limiter cet impact. Même si cela n'est probablement pas obligatoire compte tenu du budget du projet, je suis surpris de ne pas trouver de calcul complet du Bilan Carbone des travaux d'aménagement et de l'exploitation du site. S'agissant d'un projet qui se veut exemplaire, ce calcul et la quantification des mesures de réduction envisagées me semblent s'imposer. En quoi et dans quelle mesure cet aménagement contribue-t-il à la réduction globale des JOP2024 ? 4 - Compte tenu des matériaux et éléments potentiellement très polluants qui sont stockés sur ce site, quelles mesures vont être prises pour limiter l'exposition des personnes qui viendront par milliers assister aux épreuves olympiques sur une durée de plusieurs heures ? |
| 39 | 15/05/2022 | Bonjour , 3 communes jouxtent la colline : TRAPPES, ELANCOURT et PLAISIR. En leur nom. Je souhaite que le projet soit une belle réussite sur le long terme. Su'il soit SOLIDEdacieux. Afin que nous ayons toujours du PLAISIR à y fouler nos guêtres. Il sera dommageable que le projet finisse à la TRAPPE, c'est pourquoi je désire qu'il fasse un grand saut sur l'avenir, un grand élan pour le futur , un élan long et non UN ELANCOURT. A faire suivre à l'Agglo, puisque la colline sera interdite de septembre 2022 à..... |
| 40 | 17/05/2022 | Les projets connexes Est-il prévu un réaménagement de la RD58, à proximité de la Colline ? L'accès à la colline par le CD58 suite. Voir la remarque de Monsieur le Garanti qui porte essentiellement sur le problème des camions qui sont en infractions sur le tonnage. Mais dans mes différents courriers et documents je fais état de : CD58, Route du Mesnil Actuellement on note sur cette voie dans le secteur village : - Trottoirs discontinus, voire inexistantes. - Absence totale de pistes cyclables. - Vitesse limite non respectée. - Tonnage du camionnage au-delà des limites. - Nuisance sonore des motos et autres deux roues. - L'enrobé usé est des plus sonore. La réponse de la préfecture à cette remarque nous indique qu'il n'a pas été relevé d'accident corporel de 2017 à 2021, il n'est pas fait de bilan sur les tôles froissées. Il faut savoir que des riverains n'empruntent plus cet itinéraire. Ils en ont mesuré le risque de carrosserie endommagée, ou Pour revenir au sujet de la circulation piétonne et les considérations des dimensions des voies nécessaires, il faudra nous expliquer pourquoi des aménagements de trottoir sont réalisés sans respect des 1.40m nécessaires. Il serait bon d'envisager dès à présent une limite à 30km/h sur l'ensemble du tracé sinueux, et la mise en place de ralentisseurs au niveau des passages protégés, d'en créer d'autres, tout ceci est déjà en place sur la RD23. Mais les trottoirs dans la partie centrale du village sont parfois ramenés à une largeur pratiquement nulle, bien évidemment ceci est lié à la structure du bâti. Mais dans la mesure où cet axe participe également à Je réitère que dans une phase héritage, des familles souhaiteront se rendre sur la colline via la RD58, il est urgent de poser le problème d'un plan de circulation. Les réponses données par la Préfecture sont pour moi incomplètes |

| | | |
|----|------------|---|
| 41 | 19/05/2022 | <p>Bonjour, Je suis déçue que la faune de la Colline sera touchée par les camions, pelteuses, et l'activité humaine... conséquence nous ne verrez plus les oiseaux, ou du moins nous ne les entendrez plus chanter et, les autres sont muets nous et vous n'en saurez rien , ...Hérissons, écureuils , Biches ...etc..</p> <p>Le parc sera t'il fermé la nuit ??</p> <p>Mon logement se trouve le long du terrain notifié au Nord Est, c'est un lotissement rue des Frênes à Plaisir et Je ne comprends pas pourquoi vous mettez une barrière entre nous et la Forêt alors que apparemment il n'y en a pas d'autre ou alors déjà existant !!!</p> <p>Sinon j'imagine cette grande préparation, votre impatience ! Mais attention, n'enlevez pas trop d'arbres, il vous faudra de l'ombre car juillet 2024 sera caniculaire ainsi que les années à venir.</p> <p>Belle journée</p> <p>Bien cordialement</p> |
| 42 | 20/05/2022 | <p>Bonjour</p> <p>sur la rue jean pierre Timbaud, les trottoirs, sont particulièrement abimés</p> <p>je l'utilise aussi comme piste cyclable, vu la configuration de cette route</p> <p>Est il prévu de refaire ces trottoirs ?</p> <p>Merci</p> |
| 43 | 20/05/2022 | <p>Rubrique paysage :</p> <p>Lors de l'aménagement paysager de la colline avant les JO , prévoir la plantation d'arbres mellifères à floraison estivale , car cette période estivale est une période de famine pour les abeilles toutes protégées et autres hyménoptères.</p> <p>Exemple de plantations : sophora, tetradrium danielli,et autres espèces d'arbres et plantations</p> <p>Voir ouvrages sur l'api-foresterie et "planter des abeilles" de Yves DARRICAU</p> |
| 44 | 20/05/2022 | <p>Bonjour.</p> <p>En me baladant, plus précisément à la base de la colline, j'ai constaté une présence importante des films plastiques noirs déposés au sol (sur une grande superficie) au pied des végétaux plantés pour stabiliser la colline.</p> <p>Sur le long terme ce plastique c'est décomposé ou en est en train de ce décomposer entrainant une pollution des sols et des eaux de pluie par micro particules de composants plastiques.</p> <p>De même j'ai observé en partie sud de la colline des décharges "sauvages" (équipements électro ménagers ou équivalents domestiques).</p> <p>Dans le cadre du réaménagement de la colline je pense qu'il impératif de débarrasser l'ensemble de la colline de ces plastiques noirs et de nettoyer la colline de toutes les décharges interdites généralement dissimulées dans des ravins.</p> <p>Photos possibles à réaliser sur demande.</p> |
| 45 | 20/05/2022 | <p>Bonjour,</p> <p>Déjà ces dernières semaines, des véhicules ont stationné plusieurs fois devant la future entrée/sortie principale de chantier avenue Jean-Pierre Timbaud au niveau du bateau de trottoir pour faire quelque chose vers l'entrée de chantier et m'ont ainsi empêchée de monter sur le trottoir via ce bateau avec mon vélo. J'ai dû m'arrêter et remonter à pied la bordure de trottoir pour ne pas risquer de chuter ou de voiler ma jante. Ce passage est pris par de nombreux cyclistes matin et soir pour aller travailler.</p> <p>Quelles mesures seront prises pour assurer que les vélos, personnes à mobilité réduite, personnes avec poussettes ou chariot de courses (Auchan étant tout près) et autres usagers puissent continuer à passer au niveau du bateau sans être gênés par des véhicules, matériel de chantier, boue de chantier etc. ?</p> <p>(Un panneau à quelques mètres de là indique clairement que les vélos sont autorisés à rouler sur ce trottoir. Une fois, quand je roulais sur la route vers cet endroit-là, la police m'a fait signe de m'arrêter puis m'a indiqué de ne pas rouler sur la route mais d'utiliser « la piste cyclable », en montrant vers le trottoir.)</p> <p>Je vous remercie par avance</p> <p>Bien cordialement</p> |
| 46 | 20/05/2022 | <p>Bonjour,</p> <p>Paris 24 s'est engagé pour réduire l'impact carbone. Est-il bien pris en compte qu'en cas d'abattage/élagage d'arbres sur la colline pour les travaux et les JO puis replantation de jeunes arbres plus loin que les jeunes arbres n'auront pas la même puissance d'absorption de CO2 qu'un arbre plus grand/vieux avec tronc et feuillage plus développé ?</p> <p>Aussi, certains animaux ont justement besoin de faire leur nid dans les trous des troncs ou branches des vieux arbres ou les utilisent pour se nourrir et ne trouvent pas d'endroit adapté dans des forêts où il y a principalement de jeunes arbres.</p> <p>Aussi, la création de lisières étagées comme c'est prévu permet certainement d'adapter la biodiversité. Cependant, même si certains animaux vont probablement profiter de cette ouverture, d'autres ont justement besoin d'un habitat avec plus de continuité pour pouvoir s'y réfugier. Avoir un habitat trop petit, entrecoupé, pourrait pour eux s'avérer insuffisant pour s'y réfugier.</p> <p>Merci</p> <p>Cordialement</p> |